

**Lieux ressources pour  
toute victime et leurs  
proches**



## L'équipe :

Les professionnelles qui vous accompagnent :

- une animatrice d'atelier
- une assistante de service social
- une éducatrice spécialisée
- une psychopraticienne
- une responsable d'unité

VOUS ÊTES VICTIME OU TÉMOIN  
DE VIOLENCES, APPELEZ LE



**Numéro d'appel  
accessible  
24h/24 et 7j/7**



Depuis 2019, VFA a rejoint l'association des PEP09.

Les objectifs de la structure sont :

- de prendre en compte la singularité de la personne et de sa situation afin de soutenir l'autodétermination et le pouvoir d'agir
- d'œuvrer pour l'égalité entre les femmes et les hommes et de lutter contre les violences sexistes (notamment par la sensibilisation dès le plus jeune âge, la formation des professionnel·le·s...)

Financements :



**LUTTER CONTRE LES  
VIOLENCES SEXISTES,  
SEXUELLES ET  
INTRAFAMILIALES**

**Accueil de  
jour**

## Accueil de jour

Pour toute personne victime de violences, accompagnée ou non de ses enfants.

### Sans démarche préalable

Un lieu pour :

- Se reposer, se mettre à l'abri en journée dans un espace sécurisant.
- Avoir accès à des services (espace de repos, mise à disposition de produits de première nécessité, coin repas, espace enfant).

### En fonction du besoin et au rythme de la personne accueillie :

- Rompre l'isolement.
- Organiser un départ en urgence du domicile conjugal.
- Obtenir des informations relatives aux droits et être orienté.e vers les dispositifs existants et les professionnel.le.s du territoire.

## Écoute bienveillante et confidentielle par des professionnelles spécialisées dans la lutte contre les violences sexistes

### PAMIER

Lundi, mardi, jeudi  
et vendredi  
de 9h à 17h

Contact: 05 61 67 51 72  
ou 07 83 19 45 46

### LAVELANET

Lundi  
de 10h à 16h

Contact: 06 52 75 36 36  
ou 05 61 67 51 72

### SAINT-GIRONS

Mardi  
de 10h à 16h

Contact: 06 52 75 36 36  
ou 05 61 67 51 72

**Accueil inconditionnel  
et gratuit**

## LEAO

### Sur rendez-vous

Un lieu pour :

- Bénéficier d'un accompagnement individuel.
- Être accompagné.e. physiquement, si nécessaire, aux rendez-vous (avocat, dépôt de plainte, hébergement, juriste, UAV...).
- Mettre en place un "bon taxi"
- Aider à la réflexion et à la prise de décision.
- Soutenir l'émergence d'un projet personnel.
- Orienter les personnes vers les partenaires spécialisé.e.s.

### Proposer des temps collectifs selon les besoins :

- groupe de paroles,
- autodéfense féminine,
- rencontres thématiques en partenariat avec les acteurs du territoire,
- socioesthétique...